



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Mardi 16 Septembre 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mmes HARIZA, JOUVE, MM. HERMEL, BELISSANT, LOUBEYRE, BERTIN, GODIGNON.

COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE 2025-2026

MASCULINE

INFORMATIONS :

Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes

- 4^{ème} tour le dimanche 28 septembre 2025 (entrée des clubs N2). TAS le mercredi 17 septembre 2025 au Crédit Agricole Champagne au Mont d'Or - Remise des équipements FFF.
- 5^{ème} tour le dimanche 12 octobre 2025 (entrée en lice des 3 clubs Nationaux)

L'utilisation de la FMI est obligatoire (sous peine de sanction financière).

Pas de feuille de recette (la totalité des recettes revient au club recevant).

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau **T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

Modification du 3^{ème} Tour :

- Lire rencontre 38 : FC St Etienne / Av. Côte Foot (suite à décision CR règlements)

Amendes

De 75 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure réglementaire : dimanche 20h00).

* **A. HEYRIEUX-CHANDIEU** (582234) – match n° 27554.1 du 14/09/2025

* **A.S. MONTLUCON CHATELARD** (539106) – match n° 27496.1 du 14/09/2025

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 4^{ème} tour de la Coupe de France :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 4^{ème} tour jusqu'au Vendredi 19 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2025-2026

Rappel des dates :

3^{ème} tour : le samedi 27 septembre 2025

4^{ème} tour : le WE des 18/19 octobre 2025

Rappel important règlement :

ART 4 - Terrains

A partir du 3^{ème} tour, les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur un terrain classé au minimum en T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.

Les rencontres du 3^{ème} tour seront visibles sur le site internet de la ligue, rubrique « compétitions » puis « coupes ».

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 3ème tour de la CGCA :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 3^{ème} tour jusqu'au Vendredi 19 septembre 2025 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE DE FRANCE FEMININE 2025-2026

Rappel des dates :

2^{ème} tour : Dimanche 28 septembre 2025 à 14 h 30 (entrée des clubs de R1)

3^{ème} tour : Dimanche 19 octobre 2025 à 14 h 30 (entrée des 2 clubs D3)

Rappel important règlement :

ART 9 – Classification des terrains

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'à la fin de la phase régionale, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum. A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire, à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée. Si aucun des deux clubs ne dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain. **Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.**

- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.

Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.

Les rencontres du 2ème tour seront visibles sur le site internet de la ligue rubrique compétitions puis coupes.

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 2ème tour de la coupe de France Féminine :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire pour ce tour jusqu'au Vendredi 19 septembre 2025 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

AMENDES pour Forfait :

* **LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN** (534255)

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait sur le match n°27656.1 du 14/09/2025.

* **F.C. EPAGNY/METZ-TESSY** (547152).

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait sur le match n°27678.1 du 13/09/2025.

* **C.S. OZON** (516822).

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait sur le match n°27037.1 du 07/09/2025.

* **U.S. ROCHEMAURE** (527007).

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait sur le match n°27664.1 du 14/09/2025.

* **A.S. THONON** (582180).

Ce club est amendé de la somme de 200€ pour son forfait sur le match n°27682.1 du 14/09/2025.

COUPE LAuRAFoot MASCULINE 2025-2026

Le 1^{er} Tour est programmé le 28 septembre 2025 à 14 h 30 avec 28 rencontres. Voir site de la Ligue (rubrique compétitions).

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 1er tour de la coupe LAuRAFoot :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire pour ce 1er tour jusqu'au Vendredi 19 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE LAuRAFoot FEMININE 2025-2026

Informations :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

► Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 septembre 2025 (dernier délai).

COURRIERS RECUS

- CRA et CR Sécurité : Documents relatifs au 3è Tour/Coupe de France. Transmis aux commissions concernées.
- CR Appel. Notification dossier en cours.
- Aix FC : Remerciements pour votre invitation.
- FFF : Réception matériel pour tirage au sort.
- Mairie de La Séauve sur Sémène : Arrêté municipal pour les 27 et 28 septembre 2025.
- CRA (section lois du Jeu) : réserve technique n°1. Noté.

Le Président de la Commission,

La Secrétaire de Séance,

Pierre LONGERE

Abtisse HARIZA